



AEF Emploi



Le Fafsea favorise l'embauche en aidant financièrement les entreprises de moins de 11 salariés à recruter et à former.



Que veut dire AEF ?
Accompagnement
de l'Effort de Formation



Financeur
de la Formation
Professionnelle



AEF

Emploi comment ça marche?

Plus de 9 entreprises adhérentes au Fafsea sur 10 ont un effectif salarié inférieur à 11 salariés. Un nombre important de ces structures hésite à recruter face aux multiples contraintes du quotidien. Afin de participer au développement de l'emploi qualifié, les partenaires sociaux du Fafsea ont décidé la création de l'**AEF Emploi**.

→ L'objectif ?

Inciter les très petites entreprises à franchir le pas du recrutement tout en améliorant leur performance et palliant les difficultés d'inadéquation des candidats pour les postes proposés.

→ Le principe ?

La formation professionnelle du nouveau salarié est assurée en interne dans l'entreprise, encadrée par l'accompagnement d'un prestataire qui définit le projet de formation, le suit et l'évalue. Des aides financières sont dégagées en faveur de l'entreprise. Elles interviennent à plusieurs niveaux (voir ci-contre).

→ Les entreprises concernées ?

L'AEF Emploi s'adresse uniquement aux **entreprises volontaires de moins de 11 salariés**, relevant du Fafsea.

→ Les personnes recrutées ?

Les contrats concernés sont soit des CDI, soit des CDD de six mois minimum. Les contrats « aidés » sont exclus du dispositif AEF emploi.



Déroulement

- 1** Je recrute un salarié.
- 2** Je choisis un prestataire référencé par le FAFSEA. Je construis avec celui-ci le projet de formation de mon salarié (PIF).
- 3** Le prestataire s'occupe de toute la partie administrative concernant le Fafsea.
- 4** Je reçois une avance de 2010 € nets de taxes.
- 5** Je mets en œuvre la formation en interne.
- 6** À l'issue de la formation, le prestataire adresse au Fafsea le PIF* avec l'évaluation, les feuilles d'émargement et sa facture.
- 7** Le Fafsea me règle le solde de l'opération soit 4 690 € nets de taxes.
- 8** Le Fafsea encaisse ma participation au projet d'un montant de 3 685 € nets de taxes.

*PIF : Protocole individuel de formation



Créé par le Fafsea, l'AEF Emploi est un dispositif sur-mesure d'aide à la formation lors d'un recrutement.



Les aides financières

→ du Fafsea

- 1 2 000€** : prise en charge des « **frais liés au projet** ».
- 2 1 400€** : prise en charge d'un **prestataire référencé par le Fafsea, chargé de l'accompagnement de l'entreprise** (définition, suivi et évaluation du projet de formation).
- 3 2 300€** : prise en charge du **salaires** pour les **200 heures** de formation.
- 4 1 000€** : prise en charge du **temps passé par l'employeur** ou un de ses salariés pour assurer la **formation en interne pour 200 heures**.

Une avance de 2010€

Cette avance de trésorerie de 30 % est versée à l'entreprise dès réception de la demande d'AEF accompagnée d'une copie du contrat avec le prestataire, du contrat de travail et du Projet individuel de formation (PIF*).

Un complément de 4 690€ versé à l'entreprise

Ce complément est versé à l'issue de la formation, sur présentation de l'évaluation figurant sur le PIF, accompagné des feuilles d'émergence.

Une participation de l'employeur

En contrepartie, l'entreprise s'engage à verser un effort de participation à hauteur de 55 % du projet, conformément au principe de l'AEF (Accompagnement de l'effort de formation).

*PIF : Protocole individuel de formation



Les témoignages d'entreprises

Jacques Boyer

Gérant du domaine viticole La Croix Belle (Hérault)

→ « Rendre les salariés polyvalents »

« Quand nous décidons d'embaucher quelqu'un pour les tâches à accomplir sur le domaine, il est très rare que nous trouvions le profil qui corresponde en même temps à toutes ces tâches. C'est à ce titre que le dispositif AEF Emploi du Fafsea se révèle intéressant. Non seulement il assure la prise en charge d'une bonne partie du coût de la formation, mais, en plus, il accompagne l'intégration du nouveau salarié dans l'entreprise. L'employeur définit un profil, choisit un candidat et, avec l'aide du Fafsea, il rend celui-ci polyvalent. Dans notre cas, la multiplicité des tâches non répétitives et la diversité des lieux de travail nécessite un temps d'adaptation. AEF Emploi est parfait pour cela ».

Yves Dors

Directeur de la CUMA Villalier (Aude)

→ « Offrir des CDD plutôt que des emplois saisonniers »

« Lors de notre dernière embauche, nous avons recruté quelqu'un que nous connaissons bien. C'est un chauffeur d'engins polyvalent qui avait travaillé pour nous il y a quelques années et que nous avons à nouveau recruté pour une période courte au printemps dernier, en raison d'un surcroît de travail. Grâce à AEF Emploi, nous avons pu lui proposer un CDD de six mois. Sans cela, nous n'étions en mesure de lui proposer qu'un emploi saisonnier. Grâce à la formation financée par le Fafsea, il sait maintenant conduire le tracteur, la moissonneuse-batteuse, la pelle mécanique et la machine à vendanger. Nous avons toujours dispensé des formations en interne mais il ne faut pas se leurrer, cela a un coût. Chaque fois que nous recrutons un saisonnier, il faut tout reprendre depuis le début. Chaque année c'est la même histoire, il faut consacrer les dix premiers jours du salarié dans l'entreprise à lui expliquer comment fonctionnent nos engins. Et parfois, ça ne fait pas l'affaire, le salarié s'en va. AEF Emploi ne garantit pas que le salarié sera fidèle à l'entreprise, mais c'est un dispositif qui permet de gagner du temps et de l'argent ».



Les témoignages

d'entreprises (suite)

Michel Hivert

Directeur emploi formation à la Chambre d'agriculture de Loire Atlantique

→ « Un outil d'accompagnement souple »

« Dans l'agriculture, de nombreux métiers glissent progressivement vers le salariat. Or un salarié, ce n'est pas un associé. Il faut organiser avec lui des entretiens réguliers, le mettre en confiance pour qu'il puisse donner le meilleur de lui-même. Depuis la mise en place d'AEF Emploi, nous avons accueilli vingt-cinq chefs d'entreprise en six mois. Ils se sont tous déclarés intéressés. Les exploitants, comme les salariés, ont bien joué le jeu ».

Vincent Bigeard

Gérant du GAEC Pihorais Océanes (Loire Atlantique)

→ « Un dispositif rassurant »

« Le fait d'être accompagné s'est avéré très rassurant. L'AEF Emploi, en nous ayant aidés à les* former, a été perçu comme la juste récompense du temps que nous consacrons à leur* enseigner le métier ».

* NDLR : les/leur = les personnes embauchées.

Jérôme Billard

Viticulteur de Ligre, Indre et Loire, 4 salariés permanents

→ « Le dispositif est en adéquation totale avec les besoins de formation en début de contrat »

« Le développement de notre entreprise viticole a nécessité l'embauche d'un salarié viticole pour faire face aux travaux des vignes et de vinification. (...) L'AEF emploi est donc l'opportunité de pouvoir financer l'accompagnement des salariés dans cette phase d'intégration tout en améliorant sa performance au poste de travail. Le dispositif est en adéquation totale avec les besoins de formation en début de contrat : passer du temps avec notre salarié sans craindre une perte de productivité, le découvrir et pouvoir confirmer son poste de travail. Lui a découvert nos méthodes de travail, appris à travailler en toute confiance avec nous et bénéficié d'une intégration complète. Il a ainsi pu appréhender réellement nos attentes quant à son poste de travail ».



QUESTIONS/RÉPONSES (FAQ)

Tous les secteurs adhérents au Fafsea peuvent-ils bénéficier de l'AEF Emploi ?

Oui, tous les secteurs adhérents au Fafsea sont concernés par l'AEF Emploi.

Quel(s) public(s) les entreprises doivent-elles recruter ?

L'AEF Emploi vise soit des personnes en recherche d'emploi en CDI (contrat à durée indéterminée), soit en CDD (contrat à durée déterminée) d'une durée de 6 mois minimum. Toutes les personnes en recherche d'un emploi sont visées par le dispositif. Seuls les contrats aidés sont exclus du dispositif.

Mon entreprise peut-elle bénéficier de l'AEF Emploi pour plusieurs embauches ?

Le nombre d'aides liées aux personnes recrutées n'est pas limité.

Le prestataire extérieur référencé par le Fafsea est-il obligatoire pour bénéficier de l'AEF Emploi ?

Oui, il est obligatoire pour assurer la pleine réussite de l'opération.

Le dossier est-il difficile à monter et dans quels délais ?

Le dossier AEF Emploi se prépare très rapidement. Au-delà de l'appui de la délégation du Fafsea, le prestataire prend en charge l'accompagnement administratif de l'entreprise.

Puis-je choisir mon prestataire extérieur ?

Non, le Fafsea est garant des seuls cabinets référencés sur le site Fafsea.

Que se passe-t-il en cas de démission ou de départ précoce du nouveau salarié ?

L'entreprise conserve les aides financières à partir du moment où le salarié a bien été formé.

Nos coordonnées

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

ATLANTIQUE

Bureaux du Lac - Bât 6
8 avenue de Chavailles
33525 BRUGES cedex
Tél. 05 56 11 93 93
atlantique@fafsea.com

CENTRE EST

Agrapôle
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON cedex 07
Tél. 04 72 37 95 75
centreest@fafsea.com

CŒUR DE FRANCE

Tour Essor 93
14 rue Scandicci
93508 PANTIN cedex
Tél. 01 57 14 05 40
coeurdefrance@fafsea.com

GRAND OUEST

Immeuble le Sextant
4 rue Alphonse Chérel
35000 RENNES
Tél. 02 23 25 22 21
grandouest@fafsea.com

NORD EST

3 rue Marie Stuart
51100 REIMS
Tél. 03 26 40 58 51
nordest@fafsea.com

MEDITERRANEE

Mas Tessier
2460 avenue Albert Einstein
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 99 52 21 21
mediterranee@fafsea.com

DÉLÉGATIONS REGIONALES

CORSE

Maison de l'Agriculture
15 avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tél. 04 95 31 55 03
corse@fafsea.com

ANTILLES-GUYANE

GUADELOUPE
Jardi Village
Lot B 10
97122 BAIE MAHAULT
Tél. 05 90 26 64 85
guadeloupe@fafsea.com

LA REUNION-MAYOTTE

20E - Rue de l'Etang
ZI Bel Air
97450 SAINT-LOUIS
Tél. 02 62 59 77 95
reunion@fafsea.com

MARTINIQUE

Immeuble «La Chapelle»
Rue Case Nègre
Place d'Armes
97232 LAMENTIN
Tél. 05 96 51 92 12
martinique@fafsea.com

GUYANE

1 avenue Gustave Charley
Route de Montabo
97300 CAYENNE
Tél. : 05 94 27 46 31
guyane@fafsea.com

RETROUVEZ CETTE BROCHURE EN FORMAT PDF SUR NOTRE SITE INTERNET, ESPACE EMPLOYEURS



Financier de la Formation Professionnelle

www.fafsea.com

Suivez-nous sur  [FAFSEA@fafsea.com](https://twitter.com/FAFSEA@fafsea.com)

153, rue de la Pompe
75179 PARIS Cedex 16
Tél. : 01 70 38 38 38
e-mail : info@fafsea.com